



Avril 2019

Visa de travail

L'Ambassade vous informe que le dépôt d'une demande de visa de travail auprès de la section de visa est seulement possible avec un rendez-vous pris par le système électronique:

[http://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?](http://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?request_locale=de&locationCode=cona)

[request_locale=de&locationCode=cona](http://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?request_locale=de&locationCode=cona). Il est obligatoire de prendre un rendez-vous en ligne. Vous devez vous présenter en personne et soumettre les documents suivants:

1. Documents généraux (Original + 2 copies)

- l'original et deux copies de votre passeport signé ayant une validité d'au moins six mois
- deux formulaires de demande de visa de long séjour dûment remplis et signés
- deux photos d'identité biométriques (à joindre aux formulaires de demande de visa)
- original et deux copies de votre acte de naissance

2. Documents relatifs au travail (Original + 2 copies)

- une lettre individuelle et significative de votre **motivation** (en Allemand) en deux copies
- votre **Curriculum Vitae** détaillé (en Allemand) en deux copies
- justificatif des qualifications requises: diplômes, attestations, etc.
- justificatif de reconnaissance du diplôme en Allemagne (résultat de votre recherche sur anabin.kmk.org)
- Contrat de travail signé par l'employeur et le demandeur de visa et précisant le salaire et les autres modalités
- attestations relatives à la situation financière et économique du demandeur en Guinée
- si disponible, permis de travail délivré par la ZAV
Remarques additionnelles: Dans le cadre de la procédure de délivrance du visa, une autorisation de travail sera sollicitée auprès de l'agence pour l'emploi compétente en Allemagne, l'Espace placement international (ZAV), qui régit l'accès des ressortissants de pays hors UE au marché du travail allemand. Le futur employeur peut également demander lui-même une « pré-autorisation » de travail avant le dépôt de la demande de visa (contact: www.arbeitsagentur.de/zav). La présentation de cette pré-autorisation permettra de réduire le délai de traitement du dossier de demande de visa.
- attestations d'assurance maladie et accident valide en Allemagne

3. Procédure

Veillez comprendre que seul les dossiers complets peuvent être acceptés. **Préparez deux dossiers identiques** en copie (un dossier sera envoyé à l'Autorité des Étrangers en Allemagne, l'autre restera à l'Ambassade) et fournissez des originaux en plus. Notez s'il vous plaît, que la procédure de visa prend plusieurs mois.

Il faut noter qu'un visa pour motif d'emploi en Allemagne ne peut être octroyé que si le demandeur peut justifier d'une offre concrète d'emploi qui généralement satisfait les exigences de standard économique en vigueur en Allemagne et prend en compte la situation sur le marché de l'emploi.

L'accès au marché de l'emploi pour des étrangers n'est possible que dans la mesure où il n'est pas possible de trouver dans toute l'Allemagne un demandeur d'emploi, soit allemand, soit

étrangers privilégiés (c'est à dire ce qui vivent déjà en Allemagne et qui disposent d'un permis de travailler).

Des exceptions sont faites pour les travailleurs hautement qualifiés dont l'entrée est facilitée, qui sont considérés comme étant hautement qualifiés, en particulier, des scientifiques avec des connaissances spéciales, les enseignants ou des assistants scientifiques promus aux postes de premier rang de même que d'autres spécialistes et employés ayant une expérience professionnelle et qui reçoivent un salaire d'une certaine valeur (actuellement au moins 84 600 euros par an).

Pour plus d'informations sur les possibilités de travailler en Allemagne, consulter par exemple le site d'internet du Ministère fédéral des Affaires étrangères:

[http://www.auswaertiges-
amt.de/DE/EinreiseUndAufenthalt/LernenUndArbeiten/ArbeiteninD_node.html#doc371012bodyT
ext1](http://www.auswaertiges-amt.de/DE/EinreiseUndAufenthalt/LernenUndArbeiten/ArbeiteninD_node.html#doc371012bodyText1)

4. Frais

Les frais de demande de visa s'élèvent à un montant de 75 €. Les frais sont à payer en francs guinéens et ne seront pas remboursés en cas de refus de visa.

Adresse et Heures d'ouverture

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

2ème Boulevard, Almamy
Rue KA 005 Nr. 803
B.P.: 540
Conakry / Republik Guinea

Tel.: (00224) 621.22.17.06 / 07
Email: info@conakry.diplo.de

Internet: www.conakry.diplo.de

Dépôt des dossiers:

Le lundi sur rendez-vous

Retrait des passeports

Vendredi de 10:00 - 12:00 heures